



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FRALIB

Question orale n° 1450

Texte de la question

La société FRALIB dispose de deux usines en France, au Havre et à Gemenos (13), qui conditionnent des thés et des infusions. M. Daniel Colliard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur la décision prise par la direction de fermer la première usine, qui emploie 136 personnes, et de regrouper ses activités dans la seconde. Ces usines alimentent les marchés français et de l'Europe continentale où FRALIB occupe une position dominante. Il ne s'agit pas d'une société en mauvaise santé ou fragile puisque ses diverses implantations sont bénéficiaires et qu'elle est l'une des innombrables branches du trust Unilever qui emploie 308 000 personnes réparties dans 500 filiales à travers 90 pays dans le monde. La décision est d'autant moins admissible que l'usine du Havre, construite en 1975, dont les installations sont performantes et dont la qualification du personnel n'est pas contestée, est située dans un quartier classé en zone urbaine sensible disposant de peu d'activités et au sein duquel elle s'est parfaitement intégrée. Le conseil municipal du Havre s'est élevé unanimement contre ce projet qui a reçu un avis défavorable des élus CGT et CGC en comité central d'entreprise. Une pétition s'opposant à cette mesure a déjà recueilli 15 000 signatures dans la population. Il est demandé à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications de s'opposer à cette fermeture qui se traduirait par des difficultés pour les travailleurs et leur famille auxquels il est proposé de se transplanter à l'autre bout de la France, ce qui se traduira par la perte d'emploi pour la plupart car beaucoup ne peuvent l'envisager. Cette fermeture porterait un coup à un quartier sensible et contribuerait à aggraver un peu plus la situation économique et de l'emploi dans un bassin où le taux de chômage, en progression, atteint 18,6 %.

Texte de la réponse

M. le président. M. Daniel Colliard a présenté une question n° 1450.

La parole est à M. Daniel Colliard, pour exposer sa question.

M. Daniel Colliard. La société Fralib n'est pas connue du grand public. Pourtant elle est loin d'être une inconnue puisqu'elle conditionne les marques The Lipton et The de l'éléphant.

La société Fralib n'est pas une PME. Elle est l'une des innombrables branches du trust Unilever qui emploie 308 000 personnes réparties dans 500 filiales implantées dans 90 pays. Unilever a réalisé un chiffre d'affaires de 247,8 milliards de francs en 1995 et un bénéfice d'exploitation de 19,9 milliards. Elle est classée vingt et unième au rang mondial par la revue Fortune.

La société Fralib occupe une position dominante en Europe continentale pour les thés et infusions avec, en valeur, des parts de marché supérieures à 50 %.

Sur ses trois usines, deux sont implantées en France : l'une au Havre, l'autre à Gemenos dans les Bouches-du-Rhône. Chacune d'elles est bénéficiaire. La compétence de leurs personnels est reconnue par la direction.

Pourtant, cette dernière a décidé de fermer l'usine du Havre et de regrouper les activités à Gemenos.

L'usine du Havre emploie 136 personnes. Le déracinement de ces personnes et de leur famille vers les Bouches-du-Rhône est impossible pour la plupart, ce qui veut dire que cette fermeture va se traduire par des dizaines de licenciements. Retrouver alors un emploi est des plus problématiques car la région havraise a perdu

1 700 emplois en un an et le taux de chômage, en progression, y atteint aujourd'hui 17,5 % selon l'INSEE. De surcroît, l'usine de la société Fralib est implantée dans un important quartier populaire, celui de Caucriauville, qui compte près de 20 000 habitants, où le taux de chômage dépasse de six points la moyenne du bassin d'emplois, et qui est classée en zone urbaine sensible. L'usine s'y est parfaitement intégrée depuis sa création en 1975 et a bénéficié régulièrement d'investissements de modernisation.

La mesure s'inscrit donc à contre-courant de tout ce que l'on entend officiellement sur l'aménagement du territoire et sur l'attention à porter aux quartiers sensibles.

Pourquoi cette fermeture et ce regroupement ? Unilever les justifie par la recherche de marges de rentabilité plus confortables.

Les travailleurs concernés, avec leur syndicat, s'opposent à cette fermeture. En comité central d'entreprise, les délégués CGT et CGC se sont exprimés contre. À ce jour, 16 000 signatures ont été recueillies dans la population havraise, particulièrement dans le quartier où est implantée l'usine, pour s'opposer à la fermeture. Le conseil municipal du Havre s'est prononcé, à l'unanimité, dans le même sens.

Monsieur le ministre, où va-t-on dans notre pays si des multinationales, utilisant sans vergogne les principes de libre circulation inscrits dans le traité de Maastricht, continuent à jouer au Monopoly, en ne tenant aucun compte des problèmes des familles et de la nation ?

Ma conclusion est simple et découle tout naturellement de ce que je viens d'exposer : le Gouvernement doit s'opposer à cette fermeture.

Je demande au Gouvernement des engagements fermes auxquels les travailleurs, leurs familles et les Havrais seront très attentifs.

M. le président. La parole est à monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. M. Daniel Colliard, ancien maire du Havre, connaît parfaitement tous ces problèmes.

Monsieur le député, vous avez appelé l'attention du ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur le projet de la société Fralib de fermer son usine du Havre. M. Borotra ne pouvant pas être présent pour vous répondre directement ce matin m'a prié de le remplacer, ce que je fais bien volontiers. La société Fralib produit des thés et infusions, des potages et des boissons rafraîchissantes à base de thé sur plusieurs sites. C'est une filiale du groupe international Unilever qui a entamé une reorganisation de son secteur thés et infusions au plan européen.

La première phase de cette restructuration a conduit à la fermeture d'un site industriel suisse. La seconde phase concerne trois sites européens, Le Havre, Gemenos dans les Bouches-du-Rhône - je connais bien le problème - et Bruxelles.

Selon l'entreprise, cette reorganisation s'avère nécessaire à la pérennité de son activité. La production devrait être regroupée sur des sites plus récents et qui devraient être spécialisés.

L'entreprise souhaite conserver l'ensemble de ses salariés, dont elle souligne l'expérience professionnelle et la compétence. Dans ces conditions, les salariés du Havre se verraient prioritairement proposer les emplois qui devraient être créés sur les autres sites. Selon un premier sondage réalisé par les responsables de l'entreprise, près de la moitié des salariés pourraient envisager cette mobilité.

Il convient de souligner deux aspects de cette opération de restructuration : l'information préalable des salariés et l'importance et la diversité des mesures devant faciliter leur mobilité. Ainsi, les premières informations ont été présentées aux représentants du personnel près de deux ans avant la date envisagée pour la fermeture du site. Par ailleurs, une antenne «mobilité» a été créée, avec l'aide d'un cabinet spécialisé. Elle est présente sur les différents sites d'accueil, ainsi qu'au Havre. L'ensemble de ces mesures fait actuellement l'objet de discussions entre les partenaires sociaux.

Vous avez raison, monsieur le député, d'insister sur la disparition d'emplois industriels dans une zone urbaine sensible. J'en suis comme vous très préoccupé, mais vous n'ignorez pas que ce dossier fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics, et que des contacts réguliers ont lieu avec les représentants de l'entreprise et un organisme de développement local. Pour ma part, je souhaite que l'ensemble des élus locaux s'y associent.

M. Colliard, on rappelle souvent, lorsqu'une usine ferme, qu'elle avait bénéficié de fonds publics, crédits d'État ou des collectivités territoriales, mais on oublie que, tout au long de son existence, comme JVC, près de Longwy, qui a duré dix ans, elle avait créé des emplois et payé la taxe professionnelle, remboursant ainsi les fonds publics versés auparavant. Il y a une loi du marché, monsieur Colliard, on ne la fera pas comme cela.

Pretendre, comme vous le dites que dans les zones urbaines sensibles, on ne porterait pas toute l'attention necessaire, me choque un peu. Je viens de repondre a une question de M. Geveaux sur le sujet. Un colloque s'est tenu hier, a Marseille, sur les zones franches. Vous savez que le dispositif fonctionne, que des entreprises viennent s'installer et qu'elles creent des emplois. Je mets d'ailleurs en garde l'Assemblee de ne pas, au travers de la loi d'orientation relative au renforcement de la cohesion sociale, bouleverser nos emplois ville et les activites que nous soutenons dans les zones franches.

J'ai visite avec vous, monsieur Colliard, les zones en difficulte de la banlieue de la ville du Havre. Nous essayons d'apporter un ballon d'oxygene a notre economie, de relancer des activites qui avaient tendance a pericliter et de donner des emplois aux jeunes qui habitent dans ces quartiers, monsieur Colliard, et non dans les endroits bourgeois du Havre.

A ce titre, monsieur Colliard, notre action ne me semble pas meriter l'opprobre ni la critique.

Pour autant, le ministre de l'industrie sera tres sensible a vos remarques concernant la societe Fralib, et je ne doute pas qu'il en tiendra compte.

M. le president. La parole est a M. Daniel Colliard.

M. Daniel Colliard. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre reponse.

Je n'ai pas parle de fonds publics et j'ignore s'il en avait ete mobilise a l'epoque pour l'installation du the Lipton au Havre.

Vous avez en fait repris l'argument de la direction: il faut assurer la perennite de l'entreprise qui depend d'Unilever, dont j'ai brievement evoque la puissance et la rentabilite.

Je vois malheureusement que le Gouvernement ne manifeste aucune volonte de s'opposer a la mesure elle-meme, mais se borne a l'accompagner. Or, je l'ai rappele, il y a eu une perte nette d'emploi de 1 700 postes en un an au Havre, et cette mesure vient s'ajouter a bien d'autres. La Compagnie generale maritime annonce la suppression de plusieurs centaines d'emplois. Aux Ateliers de construction du Havre, on annonce un plan social, alors qu'il faudrait sauvegarder, promouvoir tout le potentiel et le savoir-faire de la construction navale. Les banques locales souffrent aussi d'une perte de potentiel, alors que cette activite doit absolument accompagner une place internationale comme Le Havre.

Il me semblait que cette mesure devait inquieter particulierement le ministre charge de l'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas de laisser filer, de demailloter ce que vous proposez de tricoter dans les quartiers. Je rappelle que, dans ce quartier populaire, le chomage est a six points au-dessus de la moyenne du bassin d'emplois.

Je porterai donc vos propos, monsieur le ministre, a la connaissance des interesses et de la population. Je crois qu'ils en tireront la conclusion qu'ils doivent poursuivre leur demarche et maintenir leur pression pour obtenir satisfaction.

Données clés

Auteur : [M. Colliard Daniel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1450

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2500

Réponse publiée le : 16 avril 1997, page 2435

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 avril 1997